

L'enseignement aux déficients visuels

Françoise MAGNA - Paris

J'enseigne à l'Institut national des jeunes aveugles, établissement d'enseignement réservé aux déficients visuels. Cet établissement accueille des élèves du cours moyen à la terminale. C'est le seul institut spécialisé au niveau du lycée. L'INJA dépend du ministère de la Santé.

LES DIFFÉRENTES

NOTATIONS

MATHÉMATIQUES

BRAILLE

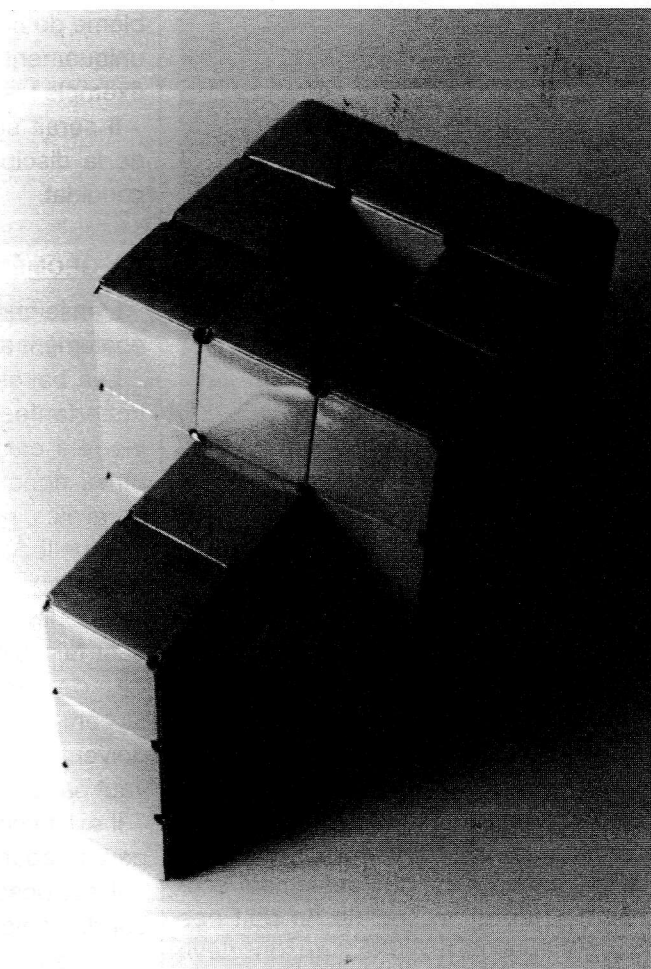
J'ai rapidement évoqué les deux notations mathématiques. L'ancienne notation est encore utilisée dans les pays non-francophones. La nouvelle notation date des années 1920. Elle est due au mathématicien Antoine. C'est celle actuellement utilisée dans les pays francophones. Son avantage est un gain de place.

Contrairement à l'ancienne, cette notation transcrit une expression mathématique comme elle s'écrit "en noir" (notre écriture) précédée d'un unique code braille supplémentaire indiquant qu'il s'agit d'une expression mathématique.

Un accord entre les différents pays pour harmoniser les notations mathématiques braille serait souhaitable. Cela permettrait une communication plus aisée entre aveugles des différents pays. A l'époque du traité de Maastricht, est-ce une utopie?

L'INTÉGRATION SCOLAIRE

Nous avons abordé les difficultés que peut poser l'intégration d'un élève déficient visuel dans une classe ordinaire. L'une d'elles est l'accès aux documents.

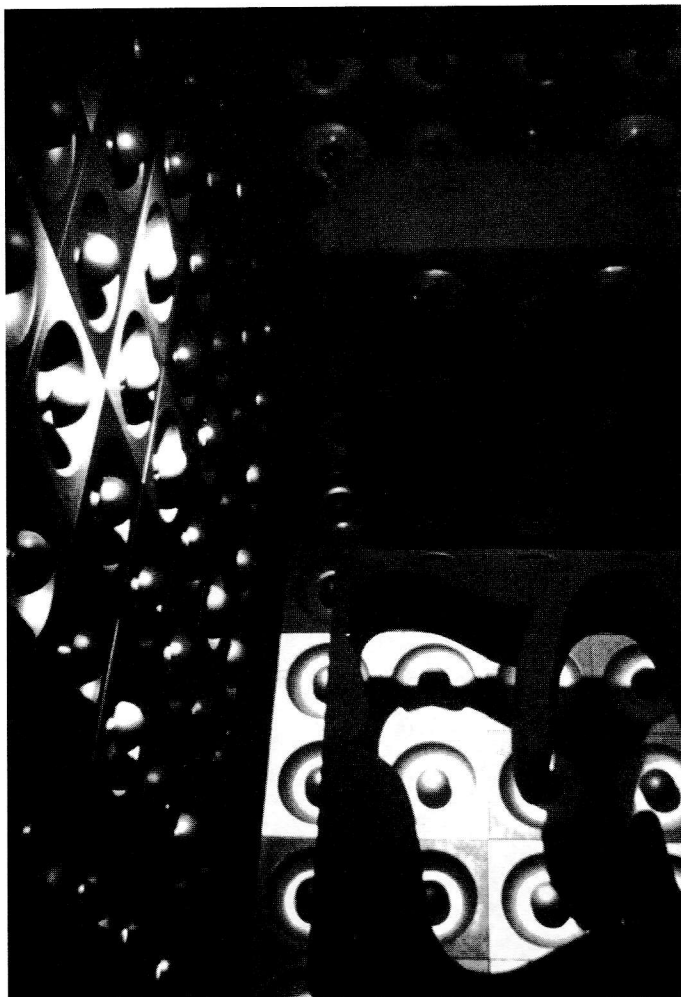


avec le kit-polyèdre du PLOT

La transcription de documents est un problème délicat tant au niveau de la rapidité qu'au niveau de la fiabilité. Tout ne peut pas être transcrit. Au fur et à mesure que l'élève accède à des classes de niveau plus élevé, il doit pouvoir se passer de certaines transcriptions et rendre des devoirs à la maison "en noir" avec l'aide de secrétaire ou en utilisant une machine à écrire.

Les aides dont disposent élèves et professeurs sont très variables d'un établissement à l'autre : personne transcrivant des documents, heures supplémentaires, effectifs de la classe plus faible... Elles reposent trop souvent sur le bénévolat.

Une enquête à ce sujet est actuellement en cours au sein de l'Association. Voir BGV n° 47/48 de novembre 1992.



plus visible avec les mains !

Les aides informatiques se développent beaucoup actuellement mais leur prix demeure élevé.

L'intégration n'est pas seulement scolaire. L'intégration sociale ne doit pas être négligée. En particulier, un élève intégré doit être le plus autonome possible dans ses déplacements. Il ne doit pas être une charge pour les autres (camarades et adultes).

De plus, l'intégration doit être préparée tant au niveau des professeurs qu'au niveau de l'élève, ce qui est malheureusement rarement le cas.

LES EXAMENS

La circulaire n° 85-302 du 30 août 1985 précise l'organisation des examens dépendant du ministère de l'Education nationale.

En ce qui concerne les déficients visuels, les principales dispositions sont : l'octroi d'un "tiers-temps" (le temps de composition est majoré d'un tiers) et la possibilité d'un secrétaire.

En ce qui concerne les mathématiques, n'importe qui ne peut pas être

secrétaire. Un minimum de connaissances en mathématiques est indispensable. Dans les universités le secrétaire est très souvent un assistant ce qui est une garantie. Par contre lors du bac, le secrétaire est dans la plupart des cas un élève de Première. Se pose alors le problème de notations mathématiques vues uniquement en Terminales, comme par exemple les intégrales.

Il serait souhaitable qu'un professeur de la discipline serve de secrétaire au candidat.

LA GÉOMÉTRIE

L'enseignement de la géométrie a été également abordé.

Les bases de la géométrie sont très importantes pour les élèves déficients visuels car elles leur sont aussi très utiles dans leurs déplacements : rues parallèles, perpendiculaires...

Pour les dessins, tout dépend de la classe que fréquente l'élève.

En primaire et au collège, les figures sont faisables de diverses façons : pliage, dessin à l'aide d'une planche Dycem, "cubarithm". Bien sûr, elles ne doivent pas être trop complexes. Mieux vaut parfois deux figures qu'une seule.

Il existe compas, règle graduée et rapporteur adaptés à ce handicap.

Il est possible de tracer des courbes sur du papier quadrillé.

En ce qui concerne la géométrie dans l'espace, les dessins en perspective ne sont d'aucune aide.

A partir d'un certain niveau, l'élève doit être capable de voir la figure dans sa tête.

CONCLUSION

Durant une heure et demie un échange fructueux a eu lieu.

Les collègues venant là par curiosité ont ainsi eu un aperçu de ce qui se pratique. Si un jour ils sont amenés à enseigner à des élèves déficients visuels, j'espère que le souvenir de cet atelier les aidera.

Les collègues ayant actuellement des élèves déficients visuels ont pu confronter leurs façons de faire et échanger leurs moyens de pallier au handicap visuel de leur élève.